



Conseil économique et social

Distr. générale
24 août 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

158^e session

Genève, 13-16 novembre 2012

Point 4.8.9 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements
à des Règlements existants, proposés par le GRSG**

Proposition de complément 8 au Règlement n° 121 (Emplacement et moyens d'identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs)

Communication du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité*

Le texte reproduit ci-après, adopté par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa 102^e session, examine les dispositions générales concernant les symboles relatifs aux systèmes automatiques et propose d'appliquer aux symboles n° 25 et n° 28 la logique du code général des couleurs de l'ISO et la hiérarchie des alertes en cas de danger. Il est fondé sur les documents ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2011/32 et ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2012/11, tels qu'ils sont reproduits à l'annexe VIII du rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/81, par. 26). Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Ajouter le nouveau paragraphe 5.2.10, ainsi conçu:

«5.2.10 Les fonctions automatiques peuvent être indiquées à l'aide du symbole approprié pour l'élément correspondant comme indiqué dans la colonne 1 du tableau 1, accompagné de la ou des lettres supplémentaires "A" ou "AUTO" inscrites sur le symbole ou à proximité de son contour.».

Tableau 1, modifier comme suit (y compris suppression de la note 20):

«

N°	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Élément	Symbole ²	Fonction	Éclairage	Couleur
...
3b	Passage automatique en faisceau de route		Commande	Non	-
		ou  <i>1, 6, 13</i>	Témoin	Oui	-
...
25.	Dysfonctionnement du système de freinage		Témoin	Oui	Voir Règlements n ^{os} 13-H et 13 le cas échéant
...
28.	Frein de stationnement		Témoin	Oui	Voir Règlements n ^{os} 13-H et 13 le cas échéant
...

...».